

Lors du CE de PSE du 18 novembre 2004, la Direction tente le passage en force

Quatre points de l'ordre du jour concernaient l'accord de modernisation de septembre 2004.

Lors des trois premiers points (qui étaient demandés par la Direction) et qui concernaient les premières applications de l'accord de 2004, M. Gérard Brun a insisté pour que les élus se prononcent et donnent leur avis. Cette procédure de demande d'avis du CE étant un passage obligé avant d'appliquer tout nouvel accord.

Dans un premier temps, tous les élus du CE ont affirmé leur volonté de respecter la loi et de prendre un mois de réflexion avant de se prononcer. La Direction a enchaîné intimidations et suspensions de séances pour faire changer d'avis les élus. Ce qui a partiellement fonctionné car les trois élus de la coalition ont donné leur avis favorable sur le champ.

Les 3 élus Filpac-CGT ont décidé de prendre le délai de réflexion d'un mois prévu par le Code du Travail et l'ordonnance du Tribunal. Ce fait oblige la Direction à redemander l'avis du Comité d'Entreprise de PSE au mois de décembre.

Lorsque le point 10, concernant l'information du CE pour avis dans un mois sur l'accord de modernisation 2004 a été abordé, la Direction a refusé d'écouter les questions posées par les 3 élus Filpac-CGT. Elle a expliqué que pour elle, l'article L. 432-2 du Code du Travail ne s'appliquait pas.

En effet, consulter un CE avant d'appliquer un accord, c'est ne pas uniquement transmettre des documents. La Direction doit aussi répondre aux interrogations des élus pour leur permettre de construire leur avis.

Insister dans le refus d'écouter les questions des élus aura comme conséquence de retarder d'autant leur avis.

Pour avoir des explications concernant les changements annoncés par la Direction pour les services Nettoyage, Expédition jour, Maintenance rotatives et Travaux de jour, nous invitons les salariés intéressés à interpeller les élus de la coalition CFDT-CFTC-CGC, qui ont donné un avis favorable à la Direction. De ce fait, ils ont vraisemblablement tout compris et pourront vous fournir les explications nécessaires.

Pour notre part, nous attendrons d'avoir des réponses à nos questions...

Mercredi 24 novembre 2004